

Philippe Delusinne recadre le président du CSA

Régulation Le patron de RTL Belgique a réagi aux propos de Dominique Vosters. Ambiance!

On pouvait s'y attendre... Les déclarations du président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), mercredi dans "La Libre", ont fait réagir RTL Belgique. Pour rappel, Dominique Vosters, qui préside l'organe de régulation du paysage audiovisuel francophone depuis la fin de 2012, nous confiait vouloir "reprendre le contrôle" sur les trois chaînes (RTL-TVI, Club RTL, Plug RTL) éditées par la filiale belge de

RTL Group, dont le siège se trouve au Luxembourg. Depuis 2006, ces trois chaînes de télévision échappent au contrôle du CSA belge.

"Je ne suis pas particulièrement ému par les déclarations soudaines et péremptives de Monsieur Vosters. Mais il va un peu trop loin dans son audace", nous a confié Philippe Delusinne, administrateur-délégué de RTL Belgium. Il prend le soin de rappeler les rétroactes du choix fait, à l'automne 2005, par RTL Group de ne pas solliciter le renouvellement de ses licences auprès du CSA de la

Communauté française. "L'Union européenne avait demandé explicitement que les chaînes ne sollicitent pas une double licence. Il fallait donc choisir entre nos licences belges et luxembourgeoises. Notre

actionnaire, CLT-UFA, a alors opté pour le Luxembourg." Un choix guidé non par des raisons fiscales, assure M. Delusinne, mais par l'historicité des licences luxembourgeoises et par le fait que "la ligne éditoriale des chaînes belges de RTL est adoptée par le conseil d'administration de RTL Group" (et non par le conseil de la S.A. TVi à l'époque).

"Nous investissons plus qu'avant!"

Le patron de RTL Belgique rappelle aussi, à l'attention de Dominique Vosters, que le choix opéré fin 2005 a été validé tant par le Conseil d'Etat que par les juridictions européennes. En outre, la ministre de l'Audiovisuel de l'époque, Fadila Laanan, avait réglé le bras de fer entre RTL et le CSA en concluant un protocole de coopération avec son homologue luxembourgeois.

"Je peux vous assurer que, depuis maintenant bientôt dix ans, nous n'avons jamais cessé d'investir dans la production audiovisuelle en Communauté française. Et même bien plus qu'auparavant! Nous

respectons aussi la signalétique francophone belge", martèle Philippe Delusinne. Combien? Il ne veut pas citer de chiffre et invite le président du CSA à s'adresser à l'Alia (l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel)... "Le Luxembourg n'est pas un Etat de non-droit. Le mois dernier, nous avons par exemple été sanctionnés pour un défaut de signalétique dans l'un de nos programmes", souligne M. Delusinne.

Le président du CSA ne doit donc pas

compter sur la direction de RTL Belgium pour rétablir un contrôle sur RTL-TVI, Club RTL et Plug RTL. Comme expliqué hier dans nos colonnes, M. Vosters mise davantage sur une potentielle révision de la directive SMA (Services de médias audiovisuels) pour reprendre la main. A cet égard, il peut compter sur le soutien de son ministre de tutelle, Jean-Claude Marcourt (PS). Interpellé hier par les députés Olivier Maroy (MR) et Christos Doulkeridis (Ecolo), le ministre des Médias a indiqué qu'il fallait "revoir les règles européennes", car il n'était "pas acceptable" que RTL soit logée dans un pays étranger alors que ses émissions sont diffusées en Belgique...

P.-F.L.